

RÉFORME DU LYCÉE



Le lycée Chatel : porte ouverte à la déréglementation

PROJET DU MINISTRE

➤ **Coupes budgétaires** et non renouvellement d'un départ à la retraite sur deux dans l'Éducation nationale.

➤ **Renoncement à l'objectif de la loi d'Orientation** de 2005 de 80 % d'une classe d'âge au bac. Les discours de N. Sarkozy annonçant le plan jeune (Avignon, 29 septembre 2009) et la réforme du lycée (Paris, 13 octobre 2009) instituent le lycée général et technologique comme première étape conduisant 50% d'une classe d'âge à un diplôme du supérieur. Le plan jeune prévoit la dévolution aux collectivités territoriales de la prise en charge de la formation par alternance des jeunes n'entrant pas au lycée.

➤ **« Initiative et responsabilité »** : il s'agit d'être « au plus près de la réalité » de l'établissement. Pour cela, l'autonomie des EPLE (établissements publics locaux d'enseignement) est renforcée,

et notamment les pouvoirs du chef d'établissement. Cette autonomie est cadrée par les contrats d'objectifs (prévus par la loi de 2005) et de nouvelles formes d'inspection (réforme en cours des missions des IPR et de l'inspection pédagogique des enseignants). Près du tiers de la dotation horaire des lycées ressort du bon vouloir des recteurs (les textes n'indiquent que des « horaires moyens »), cette dotation étant à répartir pour le travail en groupe dans les établissements, la décision finale étant confiée au chef d'établissement.

➤ **Suppression de la carte scolaire**

➤ **Mise en œuvre** des recommandations de l'Europe et de l'OCDE sur la formation initiale et l'orientation, axées sur l'employabilité (socle commun, compétences), dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques).

DÉCRYPTAGE SNES

■ ■ ■ ➤ **L'État se désengage massivement** de la formation de la jeunesse. La réforme du lycée telle qu'elle est proposée permettra à terme de nombreuses suppressions de postes :

- diminutions horaires
- regroupement des élèves dans les groupes de compétences ou les enseignements communs de Première
- restriction de l'accès à l'heure de première chaire.

■ ■ ■ ➤ Il s'agit d'une **grave régression pour le lycée général** et technologique, dont la mission n'est plus la réussite de tous les élèves, mais la préparation de la moitié d'entre eux aux études supérieures.

■ ■ ■ ➤ **La suppression de la carte scolaire**, l'autonomie des établissements et la dotation horaire rectorale flexible vont aggraver les inégalités et la concurrence entre les territoires et entre les établissements. On le voit bien avec la réforme de la voie professionnelle : dans certaines académies, la partie non fléchée de la dotation horaire n'est plus donnée aux établissements dont le projet pédagogique ne satisfait pas le recteur.

La liberté pédagogique est étranglée par la prescription de « bonnes pratiques ».

■ ■ ■ ➤ **Le discours sur la diversité** (« les bons élèves de banlieue ») sert d'écran de fumée au refus de la démocratisation. Pour les jeunes en difficulté, la fin de la scolarité obligatoire marque l'entrée dans la voie professionnelle mais aussi et surtout la prise en charge par les collectivités territoriales pour un apprentissage de préférence en alternance. De ce point de vue, le discours sur la seule employabilité est mortifère : il fait l'impasse sur la formation citoyenne et culturelle du jeune.

■ ■ ■ ➤ **Quant à l'autonomie des établissements**, c'est un leurre qui se concrétise sur le terrain par la mise en place de méthodes de management à la hussarde sans aucune efficacité pédagogique : le décret sur les EPLE donne la décision finale sur l'organisation locale des enseignements au chef d'établissement, lequel est ligoté par les indicateurs de performances.

RÉFORME DU LYCÉE



LE SNES REVENDIQUE

- ➔ **L'arrêt des suppressions de poste** dans l'Éducation nationale.
- ➔ **Le rétablissement d'une carte scolaire améliorée.**
- ➔ **La revalorisation du métier** d'enseignant (conditions d'exercice et salaire).
- ➔ **L'amélioration des conditions d'étude** dans les EPLE (effectifs, vie scolaire, conditions matérielles).
- ➔ **Une réforme du lycée qui permette la reprise de la démocratisation**, c'est à dire de mener l'ensemble du classe d'âge au baccalauréat par des voies de formation diversifiées.



L'AVIS DES AUTRES

- ➔ Le syndicat majoritaire des chefs d'établissement, le **SNPDEN-UNSA**, se félicite de l'autonomie des établissements. **Parents et lycéens** voient favorablement une autonomie dont ils espèrent se saisir par le Conseil d'Administration. Le **SE-UNSA**, le **SGEN-CFDT** et la **FCPE** sont favorables à la réduction des horaires et à l'accompagnement.



pour en savoir plus

www.snes.edu